



DELIBERATION N° 2022/ 67

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC SUR SAVE

Objet : Modification de la convention constitutive du groupement de commandes permanent entre la Communauté de Communes et ses communes membres

Convocation du : 06 octobre 2022

Rapporteur : Monsieur Stéphane CHARPENTIER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 12 octobre 2022 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Un extrait de la présente délibération a été publié en ligne sur le site internet municipal et affiché en Mairie le 13 octobre 2022

Délibération rendue exécutoire de plein droit le 13 octobre 2022 en application des dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents (15) : CHARPENTIER Stéphane, GAILLARD David, DE MACEDO Karine, SFORZI Olivier, MENQUET Céline, GENSSLER Bernard, HAAS Nicole, COTTIN Antoine, SCHULTZ Isabelle, LECLERC Hervé, DUMAS Mélissa, BILBAUT Mathilde, DARME Jean Luc, BEAUX Karine, GERVOT Christian.

Etaient absents excusés représentés (4) : SENNEGON Stéphane donne pouvoir à SFORZI Olivier, FLAIG Béatrice donne pouvoir à MENQUET Céline, GUERIN Sébastien donne pouvoir à DE MACEDO Karine, TEK Delphine donne pouvoir à GERVOT Christian.

Etaient absents excusés non représentés () :

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance : Céline MENQUET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE LEVIGNAC SUR SAVE
SEANCE PUBLIQUE DU 12 octobre 2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 2021_162 du Conseil Communautaire du 27 octobre 2021 portant approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent entre la Communauté de Communes et ses communes membres,

Vu la délibération n° 2021/68 du Conseil Municipal du 20 octobre 2021 portant approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent entre la Communauté de Communes et ses communes membres,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 29 septembre 2022 portant modification de la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent entre la Communauté de Communes et ses communes membres,

Vu la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent entre la Communauté de Communes et ses communes membres,

Exposé des motifs

Les articles L.2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique offrent la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation de contrats.

Un groupement de commandes permanent entre la Communauté de Communes et ses communes membres, a ainsi été créé par délibérations communautaire et municipales.

Il est proposé au Conseil d'étendre ce groupement aux CCAS des communes membres, ainsi qu'au SIVOM de la Vallée de la Save.

Pour mémoire, ce groupement n'est pas exclusif de la passation éventuelle de marchés publics en dehors de cette structure. Chaque membre du groupement reste libre de participer ou non aux consultations mises en œuvre en application du présent groupement de commandes permanent. Il doit signifier sa décision de participer au coordonnateur.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1 : APPROUVE la modification de la convention constitutive du groupement de commandes permanent entre la Communauté de communes et ses membres, visant à étendre ce groupement aux CCAS des communes membres, ainsi qu'au SIVOM de la Vallée de la Save.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 12 octobre 2022

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Stéphane CHARPENTIER



La Secrétaire de séance,

Céline MENQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Céline Menquet', written over a horizontal line.

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le



ID : 031-213102973-20221012-DB2022_67-DE